

**Réseau communal d'évacuation des eaux  
Chemin de Champ-Colomb - Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires  
Crédit de construction**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. HISTORIQUE - ANALYSE DE LA SITUATION**

Dans sa séance du 4 juin 2009, le Conseil communal adoptait le projet du plan partiel d'affectation "Les Peupliers" – Chemin de Champ-Colomb et son règlement.

Dans le cadre de la réalisation de ce plan, le chemin de Champ-Colomb, actuellement sis sur des parcelles privées, sera transféré au domaine public.

L'implantation du réseau de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ne correspond pas au tracé du chemin de Champ-Colomb. Cette implantation découle de l'historique suivant:

- En 1953, en prévision de la construction des premiers bâtiments artisanaux au lieudit "Au Champ Colomb", la Commune fait construire un collecteur unitaire en mesure de reprendre les eaux de l'ensemble du site et de les amener à la Sorge (ci-après "collecteur A").
- En 1957, les premiers bâtiments (actuellement occupés par Afiro) sont raccordés sur ce collecteur. Suit, en 1961, la construction des usines Ramella (parcelle 52) ainsi que Dubois (parcelle 53), avec l'aménagement d'un chemin d'accès qui deviendra plus tard le chemin de Champ-Colomb.
- Dès 1962, les travaux de voutage de la Sorge sont entrepris. En parallèle, le collecteur de concentration des eaux usées "Mèbre-Sorge" est construit. L'autoroute étant implantée au dessus de ces aménagements, des tronçons de canalisations en attente des futures constructions sont mis en place.
- En 1974 est mis en chantier la construction de quatre immeubles locatifs (parcelles 54, 1248, 1249 et 1250). L'immeuble de la parcelle 54 est implanté au dessus du collecteur A. La mise en séparatif étant alors en vigueur, une seconde canalisation (collecteur B), destinée aux eaux usées est mise en place, le collecteur A est désormais réservé pour les eaux claires. Ces travaux sont réalisés par les promoteurs des quatre immeubles avec une participation financière de la Commune.

De la situation issue de cet historique, il ressort les points suivants:

- Les collecteurs A et B sont situés sur des parcelles privées.
- Le collecteur A, construit il y a près de cinquante ans, se situe en partie sous un immeuble d'habitation.
- Le collecteur B, construit par des promoteurs privés, ne respecte pas les normes appliquées aux collecteurs publics.
- Les servitudes existantes relatives à ces deux canalisations sont inscrites à charge ou au profit des parcelles privées concernées. Aucune n'est en faveur de la Commune, ce qui rend leur propriété floue.
- Les branchements des anciens bâtiments des parcelles 52 et 53 ne pourront plus être utilisés pour les futures constructions et les raccordements de ces dernières seront problématiques en raison de l'implantation des bâtiments existants et des collecteurs A et B.
- Le chemin de Champ-Colomb, passé au domaine public, sera dépourvu de collecteurs, y compris pour ses eaux de surface.

Vu ce qui précède et pour améliorer la qualité et la pérennité du réseau public d'évacuation des eaux, la Municipalité propose au Conseil communal la construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées dans l'emprise du chemin de Champ-Colomb.

Ces nouvelles canalisations seront à même de reprendre l'ensemble des eaux des biens fonds situés au nord du chemin, celles des futures constructions sur la parcelle communale 56 et de même les eaux de surface du chemin. Elles rejoindront les collecteurs A et B en limite du domaine de l'autoroute, ceux-ci étant maintenus pour les parcelles 54, 1248, 1249 et 1250 comme collecteurs privés.

En fonction des aménagements prévus dans le cadre du PPA "Les Peupliers", il est important de construire les collecteurs auparavant.

## **2. RÉALISATION DE L'ÉTUDE - TRAVAUX PROJETÉS**

L'étude pour la réalisation des travaux relatifs à la pose des nouveaux collecteurs a été confiée à un bureau technique externe. La phase I de cette étude a été financée par le compte 460.3185 "Réseau d'égouts et d'épuration, honoraires études et expertises" du budget communal ordinaire 2009. Elle comprend le projet d'étude jusqu'à la rentrée des offres pour la réalisation de ce préavis ainsi que le dossier de mise à l'enquête.

Les honoraires de la phase II, réalisation, sont intégrés au devis général ci-dessous.

### **Description des travaux:**

- Construction d'un collecteur d'eaux usées (EU) et d'un collecteur d'eaux claires (EC), dans l'emprise du chemin de Champ-Colomb depuis la route du Pont-Bleu jusqu'au chemin du Bochet, prolongation dans le trottoir Est du chemin de Bochet, traversée de ce dernier et raccordement sur les chambres existantes au pied du talus de l'autoroute.
- Travaux spéciaux: battage de palplanches pour fouille dans terrain gorgé d'eau.

- Caractéristiques des canalisations:
  - Collecteur EU: tuyaux PVC Ø200 mm., enrobage béton, pentes de 1 à 7%.
  - Collecteur EC: tuyaux PVC Ø200 à 500 mm., enrobage béton, pentes de 1 à 5%.
- Construction de chambres de visite au droit des branchements latéraux et des changements de direction et de pente des canalisations.
- Reprise des canalisations existantes au travers du chemin.
- Branchement en attente des futures constructions, jusqu'en limite du chemin.
- Pose d'une superstructure minimale dans l'attente des aménagements sur le chemin de Champ-Colomb.

### 3. DEVIS GÉNÉRAL

Un appel d'offres a été lancé auprès de 6 entreprises spécialisées. En fonction du résultat de cet appel d'offres, le devis général des travaux se présente ainsi:

Installation de chantier	Fr.	26'000.--
Epuisement des eaux	Fr.	7'000.--
Assainissement	Fr.	398'000.--
Travaux spéciaux (palplanches)	Fr.	90'000.--
Infrastructure, superstructure	Fr.	12'000.--
Inspection finale par caméra	Fr.	5'000.--
Honoraires phase II	Fr.	15'000.--
Constats avant et après travaux	Fr.	10'000.--
Divers et imprévus	Fr.	<u>32'000.--</u>
Total brut	Fr.	595'000.--
TVA 7.6%	Fr.	<u>45'000.--</u>
<b>Total net</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>640'000.--</u></b> =====

### 4. PLANNING

Le dossier d'exécution sera établi dès l'approbation du projet par le Conseil communal. Les travaux sont prévus de débuter à fin avril, après la mise à l'enquête, et de se terminer à fin juillet.

### 5. FINANCEMENT

Cet investissement de **Fr. 640'000.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°6/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'approuver le projet de construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le chemin de Champ-Colomb;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 640'000.--** (six cent quarante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.140 "Ch. de Champ-Colomb – collecteurs EU-EC".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 février 2010.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            Ph. Poget

**Annexe:** 1 plan de situation

### Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc:            Mme Danièle Petoud Leuba, section épuration
- Par la commission des finances:    M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 10 février 2010  
DPL/RM